

## 412 TENUE SPORTIVE DES JOUEURS

### 412.0 Définition tenue réglementaire

#### Catégorie Amateur

Pour les compétitions de Fédération et de Ligues.

Les joueurs doivent avoir une tenue réglementaire : chemises unies à col, pantalons blancs et chaussures de sport à dominante blanche.

Les chemises d'une même et seule couleur unie sont autorisées aux conditions suivantes :

que les joueurs de la même équipe portent, tous, la même couleur de chemise et l'équipe adverse une couleur différente ;

que pour la catégorie seniors, dès le début de la compétition, l'équipe nommée en premier joue dans la couleur de son club (ou en rouge) et la seconde, dans la couleur de son club (ou en blanc). Cette règle est applicable pour les autres catégories à partir des 1/4 de finale et pour toutes les finales. Si les deux équipes ont la même couleur de chemise, l'équipe nommée en second jouera en blanc.

Pour les finales, la FFPB se réserve le droit de fournir les chemises aux finalistes, dans les conditions suivantes :

- rouge ou une autre couleur pour une équipe
- blanche pour la seconde équipe

Ces chemises porteront les logos des partenaires de la FFPB, les clubs pourront ajouter les leurs ainsi que leur écusson.

Pour les autres compétitions, les organisateurs peuvent utiliser les chemises de leur choix (par exemple à rayures), à condition que chaque équipe porte des chemises identiques. Le port du pantalon long blanc exempt de toute publicité restant obligatoire.

Joueurs de l'Hémisphère Sud :

Pour les parties officielles qualificatives pour les demi-finales des compétitions inscrites au calendrier officiel des Ligues : polos de couleur identique (une couleur par équipe : blanche, rouge) shorts blancs, chaussettes blanches, chaussures de sport blanches.

Pour les demi-finales et finales, la tenue officielle définie par la FFPB reste obligatoire.

Le port des protections oculaires est obligatoire pour les avants et pour les arrières, dans les spécialités de xare, de paleta pelote de gomme pleine ou creuse (trinquet et fronton mur à gauche), paleta pelote de cuir (trinquet, fronton mur à gauche) et frontenis.

Chez le joueur justifiant d'une correction oculaire, deux solutions sont possibles :

1/ Lentilles molles plus protection type loup en polycarbonate homologuée par la commission médicale de la FFPB.

2/ Verres correcteurs et monture en polycarbonate homologués par la commission médicale.

Le port du casque est obligatoire pour tous les joueurs dans les spécialités de cesta punta, pala corta, paleta pelote de cuir fronton mur à gauche et trinquet, xare et chistera joko garbi fronton mur à gauche.

Le port de la montre, bracelet, chevalière est interdit.

Un joueur ne peut porter un survêtement que s'il est conforme en matière d'identification publicitaire aux dispositions ci-après et seulement pendant l'échauffement.

Un joueur dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme aux dispositions qui précèdent fera l'objet de sanctions disciplinaires telles que prévues dans le tableau des actes répréhensibles et sanctions encourues.

## **412. 1 Identification publicitaire**

### **412.10 Catégorie Amateurs**

Les identifications publicitaires sur les vêtements ou équipements des joueurs en cours de parties, doivent respecter les normes suivantes :

Sur la chemise, à gauche sur la poitrine, pourront être inscrits ou apposés les insignes, écussons et nom de la société (n'excédant pas 75 cm<sup>2</sup>).

Sur la chemise, à droite sur la poitrine ainsi que sur chacune des deux manches, une identification publicitaire par emplacement (pas nécessairement la même) pourra être apposée (n'excédant pas 75 cm<sup>2</sup>).

Aucune autre inscription apparente n'est autorisée.

Pour les finales, la Fédération Française de Pelote Basque et les Ligues se réservent le droit d'apposer les logos de leurs partenaires comme suit :

- un partenaire au dessous du boutonnage n'excédant pas 250 cm<sup>2</sup>, uniquement pour les seniors nationale A et B
- un partenaire sur chacune des deux manches n'excédant pas 75 cm<sup>2</sup> chacun.

La Fédération Française de Pelote Basque et les Ligues peuvent, pour les finales, fournir aux clubs finalistes des chemises avec l'identification publicitaire de leur partenaire.

Chaque emplacement publicitaire ne peut concerner qu'un partenaire.

sur le pantalon blanc

Seul un logo standard du fabricant n'excédant pas 15 cm<sup>2</sup> est autorisé. Il sera situé sur le devant, à la hauteur d'une seule poche.

sur chaussettes et chaussures

Un logo standard du fabricant par chaussette et un par chaussure de 15 cm<sup>2</sup> est autorisé.

sur les instruments

Pala, chistera, xare, pasaka, raquette de frontenis

Casque, béret, casquette, serre-tête, serre-poignet, lunettes

Seul le logo standard du fabricant est admis : l'adjonction de dessins, logos, inscriptions, autocollants étant strictement interdite.

sur les sacs, serviettes, survêtements, équipements divers

Logo standard du fabricant plus identifications publicitaires.

Lors des compétitions de ligues et de Fédération, il ne doit apparaître sur les vêtements et équipements des joueurs, aucun nom, logo ou sigle d'une autre compétition que celles citées ci-dessus.

Toutes compétitions et manifestations diverses, organisées par les ligues et par la Fédération ou celles ayant eu l'autorisation d'organisation de celles-ci ainsi que les organisations annoncées publiquement seront soumises à la réglementation fédérale.

Si le contenu des identifications publicitaires autorisées ci-dessus est contraire à la législation officielle, les identifications seront interdites.

Seules les sociétés, les Ligues et la Fédération peuvent signer des contrats de publicité concernant les joueurs amateurs pour que ceux-ci conservent leur qualité d'"Amateur".